

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Rapport sur le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2016



Uvrier / Sion, 2 octobre 2015

SOMMAIRE

	Page
1. INTRODUCTION.....	4
1.1 Amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014	5
2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS	6
3. COMPTE DE FONCTIONNEMENT.....	8
3.1 Charges du personnel.....	8
3.2 Subventions sans caractère d'investissement	9
3.3 Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21 ^e siècle	10
3.4 Incidences financières du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement	11
3.5 Incidences financières du décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1)	11
3.6 Note concernant le compte 2015	12
4. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES INSTITUTIONS	13
4.1 Administration cantonale des finances	13
4.2 Service des contributions	14
4.3 Service des ressources humaines	14
5. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE.....	15
5.1 Service de la santé publique	15
5.2 Service de l'action sociale.....	16
5.3 Service de la protection des travailleurs et des relations du travail	18
6. DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SECURITE	19
6.1 Service administratif et juridique de la formation et du sport	19
6.2 Service de l'enseignement	20
6.3 Service de la formation professionnelle	22
6.4 Service des hautes écoles	23
6.5 Service de la jeunesse	24
6.6 Service juridique de la sécurité et de la justice	24
6.7 Police cantonale	24
6.8 Service de la circulation routière et de la navigation	25
6.9 Service de l'application des peines et mesures	26
6.10 Service de la population et des migrations	26
7. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE	27
7.1 Service du développement économique.....	27
7.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail	28
7.3 Service de l'agriculture	28
7.4 Service de l'énergie et des forces hydrauliques	29
8. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	30
8.1 Service des routes, transports et cours d'eau.....	30
8.2 Service des bâtiments, monuments et archéologie	31
8.3 Service des forêts et du paysage.....	31
8.4 Service de la protection de l'environnement	32
8.5 Office de construction des routes nationales	32
9 MANDATS DE PRESTATIONS	33
10. CONCLUSION	34

* * *

AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

Fournier Patrick
président

Favre Stéphanie
vice-présidente

Léger Laurent
rapporteur de langue française

Furger Niklaus
rapporteur de langue allemande

Amoos Emmanuel

Contat Pierre

Dumont Jean-Henri

Marchand-Balet Géraldine

Moret Xavier

Nantermod Philippe

Rausis Joachim

Schmid Manfred

Wenger Frank

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (RS no 611.1), le projet de **budget de l'Etat du Valais pour l'année 2016** et vous présente ci-après son rapport.

1. INTRODUCTION

Après un amortissement de Fr. 36.3 mios des découverts comptables 2013 et 2014 et de Fr. 42.1 mios des découverts financiers 2013 et 2014, **le budget 2016 peut être qualifié d'équilibré.**

La variation du budget 2016 **par rapport au compte 2014 et au budget 2015** (sans les imputations internes) se détaille comme suit :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Variation par rapport au compte 2014	Variation par rapport au compte 2014 en %	Variation par rapport au budget 2015	Variation par rapport au budget 2015 en %
Compte de fonctionnement							
Revenus	2'996.4	3'107.2	3'094.5	98.1	3.3%	-12.7	-0.41%
Charges	2'905.6	2'888.6	2'873.4	-32.2	-1.1%	-15.2	-0.53%
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>90.7</i>	<i>218.6</i>	<i>221.1</i>	<i>130.4</i>	<i>143.8%</i>	<i>2.5</i>	<i>1.14%</i>
Amortissements ordinaires	156.1	138.4	158.2	2.1	1.3%	19.8	14.31%
Amortissements extraordinaires et supplémentaires	18.5	56.5	26.6	8.1	43.8%	-29.9	-52.92%
Amortissements du découvert comptable	0.0	17.8	36.3	36.3		18.5	103.93%
<i>Total amortissements</i>	<i>174.6</i>	<i>212.7</i>	<i>221.1</i>	<i>46.5</i>	<i>26.6%</i>	<i>8.4</i>	<i>3.95%</i>
Excédent des revenus	-83.9	5.8	0.0	83.9	-100.0%	-5.8	-100.00%
Compte des investissements						0.0	
Dépenses d'investissements	518.0	612.1	577.2	59.2	11.4%	-34.9	-5.70%
Recettes d'investissements	343.0	421.6	398.7	55.7	16.2%	-22.9	-5.43%
Investissements nets	175.0	190.6	178.5	3.5	2.0%	-12.1	-6.35%
Amortissement du découvert financier	0.0	27.5	42.1	42.1		14.6	53.09%
Excédent de financement	-84.2	0.5	0.5	84.7		0.0	
Degré d'autofinancement	51.8%	114.7%	123.9%				

La Cofi constate que le budget 2016 respecte le double frein.

Pour la première fois depuis plus d'une décennie, les charges de fonctionnement n'augmentent pas. Non seulement elles baissent, mais elles se retrouvent même en dessous de celles enregistrées dans le compte 2014. Le fait est que la stagnation des revenus n'autorise plus la croissance des charges.

Au niveau des investissements, le budget 2016 reste particulièrement ambitieux puisque les investissements nets totalisent Fr. 178.5 mios.

Evolution de la marge d'autofinancement :

Elle ressort du tableau ci-après :

en mios de francs	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
Marge d'autofinancement	334.8	268.7	182	119.1	90.7	218.6	221.1

La marge d'autofinancement est influencée par les attributions aux fonds spéciaux et les prélèvements des financements spéciaux. Nous présentons ci-après la marge d'autofinancement dite retravaillée, c'est-à-dire sans les attributions et les prélèvements qui ont été publiés en tant que charges et revenus extraordinaires :

en mios de francs	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
Marge d'autofinancement publiée	334.8	268.7	182.0	119.1	90.7	218.6	221.1
Attribution aux financements spéciaux (LGCAF, art. 9)		49.0	5.0				
Attribution préfinancement des investissements (LGCAF, art. 22)	14.6	26.6	16.8			86.3	
Attribution fonds caisses de prévoyance	30.0	30.0	0.0				
Prélèvements des financements spéciaux (LGCAF, art. 9)			-10.1	-3.8	-16.2	-87.6	-38.3
Prélèvements préfinancement des investissements (LGCAF, art. 22)	-22.3	-21.1	-19.3	-18.1	-19.0		
Marge d'autofinancement retravaillée	357.1	353.2	174.4	97.2	55.5	217.3	182.8

La Cofi observe avec satisfaction que la marge d'autofinancement retravaillée remonte sensiblement à Fr. 182.8 mios par rapport au compte 2014. Elle ne reste toutefois qu'à environ la moitié de la moyenne de la dernière période d'années fastes.

1.1 Amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014

Comme en 2015, le présent budget doit également absorber une partie des découverts 2013 et 2014. Pour rappel, ces deux exercices présentaient les découverts suivants :

Déouvert (arrondi) en mios de Fr.	2013	2014	Total
Déouvert comptable	53.5	83.9	137.5
Déouvert financier	82.7	84.2	166.9

Selon la décision du Grand Conseil du 16 décembre 2014 concernant l'amortissement des découverts 2013 et 2014, ces derniers doivent être amortis sur les années 2015, 2016 et 2017. La même décision stipule également que toutes les distributions éventuelles de la BNS en 2015, 2016 et 2017 doivent être intégralement affectées à l'amortissement des découverts 2013 et 2014. En 2015, un versement de Fr. 53.5 mios de la BNS est intervenu. L'amortissement des découverts devrait se concrétiser de la manière suivante :

en mios de Fr.	Total à amortir	Amortissements 2015 (projetés)			Amortissement B2016 (résultat)	Solde à amortir B2017	Solde
		Résultat B2015	BNS	Suspension amort. suppl.			
Déouvert							
Déouvert comptable	137.5	23.7	53.5	22.3*	36.3	1.7	0.0
Déouvert financier	166.9	28.0	53.5	-	42.6	42.8	0.0

* Le budget 2015 retenait un amortissement supplémentaire de Fr. 22.3 mios concernant les prêts conditionnellement remboursables. L'art. 14 al. 4 de la LGCAF stipule que les amortissements supplémentaires doivent être opérés dans la mesure où la situation financière et la conjoncture le permettent. Selon le DFI, avec un découvert au bilan au 31 décembre 2014 de Fr. 62.9 mios, la situation financière de l'Etat du Valais ne permet pas de faire des amortissements supplémentaires au compte 2015.

La Cofi constate que l'amortissement du découvert comptable sera réalisé sensiblement plus vite qu'initialement prévu, grâce notamment au revenu extraordinaire encaissé en 2015, relatif à la répartition du bénéfice de la BNS. Ainsi, pour 2017, il ne devrait rester qu'un reliquat de Fr. 1.7 mio relatif aux découverts comptables du passé à amortir, sous réserve que le compte 2015 soit équilibré.

2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Investissements de l'Etat

Investissements en mios de Fr.	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
Investissements propres de l'Etat						
Dépenses brutes	307.7	314.0	335.9	335.5	428.5	390.6
Recettes	-199.6	-218.0	-221.0	-244.4	-319.8	-305.1
Coût net à charge de l'Etat	108.1	96.1	114.9	91.1	108.7	85.5
Part aux investissements de tiers						
Dépenses brutes	173.3	144.4	136.1	133.7	138.6	132.1
Recettes	-60.1	-62.6	-57.6	-57.6	-62.0	-55.9
Coût net à charge de l'Etat	113.2	81.8	78.5	76.1	76.6	76.2
Prêts et participations						
Dépenses brutes	51.2	44.8	47.9	48.8	45.0	54.5
Recettes	-44.5	-41.5	-39.6	-41.0	-39.8	-37.7
Net mis à disposition par l'Etat	6.7	3.3	8.3	7.8	5.2	16.8
Total des investissements nets de l'Etat	228.0	181.1	201.8	175.0	190.6	178.5

L'évolution des investissements bruts est la suivante :

en mios de Fr.	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
Investissements bruts	551.7	532.2	503.2	520.0	518.0	612.1	577.2

Malgré la situation financière difficile du canton, le volume des investissements bruts et nets a été maintenu à un niveau élevé.

Ceci dit, au niveau des investissements propres, des variations importantes par rapport au budget 2015 sont toutefois à signaler :

en mios de Fr.		Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
Routes nationales	D	210.3	250.0	250.0
	R	201.7	240.0	240.0
	N	8.6	10.0	10.0
Routes cantonales	D	67.0	73.1	24.6
	R	30.5	39.2	12.7
	N	36.5	33.9	11.9
Rhône	D	9.8	34.0	58.2
	R	4.7	25.2	48.3
	N	5.1	8.8	9.9
Immeubles	D	23.6	49.7	23.9
	R	4.3	12.6	2.8
	N	19.3	37.1	21.1
Mobilier, machines et véhicules	D	12.8	13.7	12.1
	R	0.9	1.8	1.3
	N	11.9	11.9	10.8
Autres investissements	D	11.9	8.1	21.9
	R	2.2	1.0	0.0
	N	9.6	7.1	21.9
Total	D	335.5	428.6	390.7
	R	244.4	319.8	305.1
	N	91.1	108.8	85.6

Légende. D : Dépense ; R : Recette ; N : Charge nette du canton

Si l'ensemble des investissements pour le secteur des routes reste élevé, cela est dû au fait qu'il est inchangé pour ce qui est des routes nationales, où 1 franc injecté par l'Etat est subventionné à hauteur de 24 francs par la Confédération. **Pour ce qui est des routes cantonales, la Cofi observe une réduction drastique des investissements qui sont quasiment divisés par un facteur de 3.**

Au niveau des immeubles, la réduction est également très importante, de l'ordre de 50%. Toutefois, cette diminution s'explique par le projet Energypolis dont les investissements nets au budget 2015 s'élevaient à Fr. 29.9 mios contre Fr. 11.8 mios pour le budget 2016.

Parmi les autres investissements, il convient de relever le programme de mise en œuvre de la stratégie informatique (un volume total de l'ordre de Fr. 90 mios étalés sur près de 10 ans) pour lequel un montant de Fr. 16.9 mios a été retenu au budget 2016.

La Cofi est consciente que les ressources sont limitées et, en conséquence, des priorités ont été déterminées par le Conseil d'Etat. Elle constate que le choix tient ainsi compte du degré de financement de la Confédération.

3. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

La Cofi présente ci-après l'évolution des deux principales dépenses du compte de fonctionnement qui totalisent ensemble plus du 2/3 des charges de l'Etat, à savoir :

- les charges du personnel pour Fr. 947 mios,
- les subventions sans caractère d'investissement pour Fr. 1.27 milliard.

3.1 Charges du personnel

L'évolution des charges du personnel ressort du tableau suivant :

en mios de Fr.	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
Charges du personnel	950.1	976.0	983.8	937.7	947.0

La Cofi constate que, malgré la baisse de l'indice suisse des prix à la consommation (-1.4% sur les 12 derniers mois), la masse salariale continue de croître, cette année de près de 1% à Fr. 947 mios.

Par ailleurs, la Cofi rappelle que 320 postes (EPT) du Service des hautes écoles ont été réaffectés il y a 2 ans générant comptablement un transfert de près de Fr. 50 mios de la masse salariale vers les subventions. Sans cet élément comptable, la masse salariale avoisinerait le milliard de francs.

Politique salariale

Dans le cadre du programme d'économies au budget 2016, un coefficient de 0.6 point sur les parts d'expérience des enseignants et sur l'augmentation progressive liée à la prestation des employés de l'Etat a été retenu. Les enseignants qui ont déjà atteint le maximum des parts d'expérience (45% du salaire de base) ne sont pas concernés par cette mesure d'économie. Au niveau du personnel de l'Administration, le maximum des parts d'expérience est de 40% et, en fonction de sa prestation une personne peut bénéficier d'une prime de performance jusqu'à 7%. Cette prime est également soumise à ce coefficient de 0.6. Au niveau des enseignants, la prime de performance est quasiment intégrée dans les parts d'expérience du fait qu'elle est de 5 points plus élevée qu'auprès du personnel de l'Administration.

La Cofi demande que l'effort d'économie exigé au niveau des salaires pour le personnel de l'Etat soit également répercuté auprès des institutions paraétatiques subventionnées.

3.2 Subventions sans caractère d'investissement

Les subventions sans caractère d'investissement ont évolué dans les divers secteurs comme suit :

en millions de francs (totaux arrondis)	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2016 - 2015
Enseignement et formation	124.3	124.8	168.8	170.3	1.5
Scolarité obligatoire	6.7	7.1	7.0	7.1	0.1
Enseignement secondaire	4.6	2.8	4.4	3.4	-1.0
Enseignement spécialisé	35.1	34.6	35.1	34.6	-0.5
Hautes Ecoles	44.5	47.8	92.0	95.3	3.3
Formation professionnelle	13.7	13.0	12.1	11.8	-0.3
Bourses d'études	19.7	19.5	18.3	18.1	-0.2
Culture et loisirs	14.8	14.5	14.3	14.6	0.3
J&S et fonds du sport	4.2	4.1	4.3	4.1	-0.2
Culture	10.6	10.5	10.0	10.5	0.5
Santé	613.1	601.0	552.2	584.7	32.5
Santé publique	414.5	417.1	394.9	421.6	26.7
Réduction primes assurance-maladie	197.5	182.9	156.3	162.0	5.7
Dîme d'alcool	1.1	1.0	1.1	1.1	0.0
Prévoyance sociale	307.0	330.7	314.5	350.9	36.4
Assurances sociales	94.5	96.8	94.2	99.0	4.8
Action sociale	173.3	191.9	176.6	204.7	28.1
Aide à la jeunesse	23.4	26.0	26.0	27.7	1.7
Mesures chômage	14.7	14.0	15.6	17.2	1.6
Intégration	1.2	2.0	2.2	2.3	0.1
Trafic	54.1	57.5	56.1	56.0	-0.1
Entreprises de transports	54.1	57.5	56.1	56.0	-0.1
Aménagement et environnement	11.4	13.5	9.2	8.8	-0.4
Entretien des cours d'eau	3.8	4.3	1.9	0.7	-1.2
Entretien des forêts et du paysage	7.6	9.1	7.3	8.0	0.7
Economie publique	42.7	43.8	48.8	41.2	-7.6
Promotion touristique et économique	29.5	30.4	36.1	29.2	-6.9
Agriculture	8.0	8.6	8.4	7.8	-0.6
Forces hydrauliques	5.3	4.8	4.3	4.2	-0.1
Finances	14.4	1.4	0.0	0.1	0.1
Communes: assainissements et fusions	14.4	1.4	0.0	0.1	0.1
Autres subventions	44.2	48.8	43.8	44.3	1.4
Subventions des loteries	26.5	33.0	28.6	28.2	-0.4
Intempéries octobre 2011	0.3	0.5	0.0	0.0	0.0
Autres	17.5	15.3	15.2	16.1	0.9
Total	1'226.1	1'235.9	1'207.9	1'270.8	64.1

Au niveau de l'enseignement et de la formation, les subventions pour les hautes écoles affichent une progression de plus de Fr. 3 mios.

Au niveau de la santé publique, l'augmentation est de Fr. 26.7 mios, notamment en lien avec les hospitalisations hors canton (+ Fr. 12.8 mios). Par rapport au compte 2014, la progression n'est que de 1%.

Dans le domaine de l'action sociale, les prestations sociales individuelles augmentent de Fr. 19.5 mios et les subventions aux institutions de Fr. 8.6 mios. Les Commissions Cofi et Cogest ont déposé en juillet 2015 un rapport sur l'aide sociale en Valais proposant plusieurs mesures qui devraient pouvoir générer des économies. Toutefois, le véritable impact de ces mesures ne s'observera pas dans les comptes avant 2017.

Le budget 2016 inclut une partie de ces mesures à hauteur de Fr. 5.1 mios. Les Commissions Cofi et Cogest ont déposé durant la session de septembre des motions urgentes qui généreront des économies supplémentaires au budget 2016 de l'ordre de Fr. 2.3 mios (cf. chapitre SAS). Le total de ces mesures d'économies représente ainsi Fr. 7.4 mios.

3.3 Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle

La création de ce fonds se base sur la loi concernant le financement des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle du 15 septembre 2011. Les prélèvements effectués et décidés ressortent du tableau suivant (en millions) :

Alimentation	
Dotation initiale 2011	300.00
Attribution 2011	49.00
Attribution 2012	5.00
	354.00
Prélèvements	
Campus - Décision du Grand Conseil (DGC) du 12.09.2013	
- Bâtiment Energypolis	6.44
- Plateformes pré-industrielles	6.30
- Equipement	3.12
- ZEB développement de la ligne ferroviaire du Simplon - DGC du 11.06.2013	0.08
	15.94
Solde au 31.12.2014	338.06
Prélèvements décidés par le Grand Conseil resp. Conseil d'Etat	
Campus Energypolis 1ère étape, Industrie 17 suite - DGC du 12.09.2013	26.64
ZEB développement de la ligne ferroviaire du Simplon, préfinancement des études et des travaux préliminaires - DGC du 11.06.2013	28.92
Rhône 3 - DGC du 11.09.2014	60.00
Alimentation du fonds du tourisme - DGC en juin 2015	50.00
Campus Energypolis 2e étape, laboratoires EPFL - DGC du 10.09.2015	4.78
Campus Energypolis 2e étape, démonstrateurs - DGC du 10.09.2015	5.00
Stratégie informatique - DCE du 26.08.2015 présentée au GC en nov 2015	89.80
	265.14
Solde disponible à ce jour	72.92

La Cofi constate que plus des ¾ des moyens du Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle sont déjà engagés ou décidés puisqu'il ne reste plus que Fr. 73 mios de fonds disponibles pour de nouveaux projets ou l'extension de projets en cours.

3.4 Incidences financières du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement

Du tableau suivant ressortent les incidences financières de ce décret qui sont déjà intégrées dans le budget 2016 :

Mesure	Rubrique	Canton	Commune	
2.1	Augmentation du montant des émoluments concernant les procédures judiciaires et administratives y compris augmentation de 20% du tarif à l'article 22 lettre a) et b) de la Ltar	43	570'000.00	-
2.3	Temps d'enseignement à l'école primaire (calcul au net)	30	5'250'000.00	2'250'000.00
2.4	Fonds de compensation de fluctuation de recettes (instrument)	38	-	-
2.5	Imposition sur les véhicules automobiles	40	6'100'000.00	-
2.7	Impôt cantonal minimum de 200 francs sur le capital	40	1'000'000.00	-
2.8	Amnistie fiscale partielle	40	-	-
2.9	Report de la dernière tranche de déduction fiscale pour les primes de caisses-maladies	40	9'000'000.00	9'000'000.00
2.10	Financement de la prise en charge ambulatoire des addictions par les communes et le canton	40	930'000.00	-930'000.00
2.11	Financement du dispositif pré-hospitalier	36	3'085'000.00	-3'085'000.00
	Total		25'935'000.00	7'235'000.00

Le 29 novembre 2015, ce décret sera soumis à la votation populaire. L'entrée en matière sur le budget 2016 aura lieu avant cette date. C'est pourquoi, la Cofi dépose un amendement prudentiel d'une réduction des charges de fonctionnement de Fr. 26 mios. En cas d'acceptation du décret par le peuple, la Cofi le retirera.

3.5 Incidences financières du décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1)

Du tableau suivant ressortent les incidences financières de ce décret qui a été soumis à la votation populaire du 30 novembre 2014 et qui a été accepté:

Mesure	Rubrique	en mios de Fr.	
2.02	Augmentation des émoluments	43	2.3
2.03	Classe d'attente pour le personnel enseignant	30	0.5
2.04	Révision du système des décharges	30	1.8
2.05/06	Report de la baisse des heures des profs de gymnastique (enseignement secondaire du 2ème degré général et formation professionnelle)	30	0.9
2.07	Gel des fonds	38	23.4
2.09	BCVs: rémunération de la garantie de l'Etat	42	1.7
2.11	Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source	36	0.4
	Total		31.0

3.6 Note concernant le compte 2015

Il ressort des rencontres avec les services que le compte 2015 de l'Etat du Valais présentera des dépassements de budget et pourrait nécessiter des crédits supplémentaires dans les domaines suivants :

- Santé publique : au moins Fr. 10 mios
- Service de l'action sociale : environ Fr. 8 mios
- Service des routes, des transports et des cours d'eau : environ Fr. 10 mios
- Service de l'application des peines et des mesures : environ Fr. 2.5 mios.

Le Conseil d'Etat s'attend toutefois à ce que les demandes de crédits supplémentaires pour le compte 2015 soient compensées par des recettes supplémentaires et des dépenses réduites dans d'autres secteurs. Le Conseil d'Etat prendra position le 7 octobre 2015.

4. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES INSTITUTIONS

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Charges	297'493'057	333'038'100	300'417'500	-32'620'600	-9.79%
Revenus	1'758'055'996	1'874'649'100	1'853'946'000	-20'703'100	-1.10%
Excédent de revenus	1'460'562'939	1'541'611'000	1'553'528'500	11'917'500	0.77%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Investissements propres	5'073'867	5'990'000	20'876'500	14'886'500	248.52%
Dépenses d'investissements	5'073'867	5'990'000	20'876'500	14'886'500	248.52%
Recettes d'investissements	1'879	0	0	0	
Excédent de dépenses	5'071'988	5'990'000	20'876'500	14'886'500	248.52%

4.1 Administration cantonale des finances

En ce qui concerne les informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil, la Cofi observe la non-continuité de publication de certaines informations tels le dividende de la BCVs ou celui de la BNS. Pour ce qui est de la BCVs, des discussions sont en cours concernant la structure du capital-actions. Dans ces circonstances, aucun montant n'a été mentionné. En ce qui concerne la BNS, parmi les neuf cantons latins, uniquement le Canton de Neuchâtel a budgétisé un montant pour 2016. A fin juin, le déficit de la BNS a dépassé le montant de Fr. 50 milliards. En cas de distribution du bénéfice, il sera affecté en priorité à l'amortissement du découvert 2013/2014.

Le montant de la péréquation financière intercantonale augmente (+ Fr. 46 mios pour 2016). Environ 88% (Fr. 537.3 mios) de la péréquation sont déterminés sur la base de l'indice des ressources, qui se situe à 67.8 points en 2016 pour le Canton du Valais. Le solde (Fr. 73.4 mios) résulte de la compensation géo-topographique. La compensation socio-démographique se concentre sur les charges excessives incombant aux cantons-villes, le Valais ne faisant pas partie des bénéficiaires de cette dernière compensation.

4.2 Service des contributions

Rubr. 40 : Impôts

- Fr. 1'300'000.00

Le tableau ci-après vous présente l'évolution des recettes fiscales :

Recettes	2011	2012	2013	2014	Budget 2015	Budget 2016
Impôts revenu et fortune	773'937'608	772'439'003	743'760'880	778'752'301	767'300'000	777'700'000
<i>Impôt sur le revenu</i>	658'340'241	649'561'316	617'692'031	645'553'236	639'700'000	645'700'000
<i>Impôt sur la fortune</i>	80'760'889	89'575'296	91'067'103	93'952'253	92'600'000	96'000'000
<i>Impôt à la source</i>	34'836'478	33'302'391	35'001'746	39'246'812	35'000'000	36'000'000
Impôt sur le bénéfice et sur le capital	146'274'919	134'443'974	139'638'315	121'125'235	126'900'000	115'100'000
<i>Impôt sur le bénéfice</i>	116'903'175	109'001'842	111'320'866	92'720'454	96'800'000	85'700'000
<i>Impôt sur le capital</i>	29'371'744	25'442'132	28'317'449	28'404'781	30'100'000	29'400'000
Impôt foncier	15'963'174	17'762'650	19'769'800	20'337'218	20'600'000	20'700'000
Impôt sur les gains immobiliers	48'294'663	50'399'728	48'120'518	45'860'684	44'000'000	44'000'000
Impôt sur les successions et les donations	24'872'135	12'403'279	16'061'521	16'060'275	15'000'000	15'000'000
Impôt propr. & dép.	719'530	-35'227	0	0	0	
Amendes fiscales	239'423	594'748	957'600	620'365	500'000	500'000
Total	1'010'301'452	988'008'155	968'308'634	982'756'078	974'300'000	973'000'000

Les personnes morales sont confrontées à d'importantes difficultés croissantes. L'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés s'inscrit dans une tendance baissière de long terme. Pour l'année 2016, il n'est plus que de Fr. 115 mios à mettre en regard des Fr. 146 mios encaissés en 2011 et d'un montant de Fr. 128.7 mios inscrit dans la dernière planification intégrée pluriannuelle (PIP). Ainsi, sur 5 ans, la baisse cumulée s'inscrit à plus de 20%.

La Lex Weber, la LAT et la réforme de l'imposition des entreprises III (qui entraînera une baisse probable du taux d'imposition sur le bénéfice ; le Canton de Vaud ayant déjà annoncé que son taux serait inférieur à 14%) ne présagent rien de bon en ce qui concerne les recettes fiscales liées aux entreprises.

4.3 Service des ressources humaines

Le taux de démission des employés planifié pour 2016 se situe à 3% (2.85% observé en 2014).

5. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Charges	995'572'059	926'181'800	996'107'700	69'925'900	7.55%
Revenus	310'900'239	282'977'900	308'708'200	25'730'300	9.09%
Excédent de charges	684'671'820	643'203'900	687'399'500	44'195'600	6.87%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Investissements propres	761'169	972'200	865'000	-107'200	-11.03%
Subventions accordées	16'391'800	14'028'000	12'055'000	-1'973'000	-14.06%
Dépenses d'investissements	17'152'969	15'000'200	12'920'000	-2'080'200	-13.87%
Recettes d'investissements	2'092'262	1'880'400	1'994'700	114'300	6.08%
Excédent de dépenses	15'060'707	13'119'800	10'925'300	-2'194'500	-16.73%

5.1 Service de la santé publique

Rubr. 36 : Subventions accordées

+ Fr. 32'474'700.00

L'évolution des charges nettes de fonctionnement provient essentiellement des évolutions suivantes.

Domaines, en mios de Fr.	C2014	B2015	B2016	Ecart budget 2015-2016
Subventionnement des établissements médico-sociaux (EMS)	68.9	43.2	48.2	4.9
Subventionnement des centres médico-sociaux (CMS)	21.7	25.4	27.8	2.4
Primes d'assurance-maladie, enveloppe globale	182.9	156.3	162.0	5.7
Primes d'assurance-maladie, augmentation de la participation fédérale	-89.2	-92.9	-98.0	5.1
Subventionnement des cliniques privées	18.0	19.9	22.7	2.7
Subventionnement des hôpitaux publics	238.7	249.2	249.7	0.5
Financement des hospitalisations hors canton	47.2	35.2	48.0	12.8

P1203 : Cliniques privées

+ Fr. 2'700'000.00

L'augmentation des dépenses pour les cliniques privées s'explique notamment par celle de la capacité de la clinique SUVA (passage de 15 lits reconnus à 25 lits reconnus).

P1204 : Hospitalisations hors canton**+ Fr. 12'800'000.00**

Cette très forte augmentation de budget à budget (d'environ un tiers) doit être relativisée au regard du compte 2014 qui montre une certaine stabilité avec une augmentation attendue de Fr. 1 mio. L'intégration de l'Hôpital Riviera Chablais et de la Clinique CIC doit permettre une stabilisation de ces coûts, d'où ce chiffre qui pourrait paraître dangereusement optimiste de prime abord.

Sur 5'500 cas hors canton, 3'000 sont médicalement justifiés en raison du type de prestation ou de l'urgence de l'hospitalisation. Pour les cas restants, le service justifie les hospitalisations hors canton par une modification des mœurs et des habitudes de consommation des soins médicaux.

La Commission SAI réclame une étude de marché pour établir les raisons qui poussent les patients valaisans à choisir un établissement hors canton afin de permettre au canton de prendre des mesures propres à augmenter l'attractivité de l'Hôpital du Valais.

La Cofi appuie la demande d'étude de marché de la Commission SAI concernant les hospitalisations hors canton dans la mesure où l'incidence financière pourrait être positive et significative pour le canton et son économie en terme d'emplois et d'infrastructures.

GP12 : Domaine hospitalier**Fr. 309'442'728.00**

A partir de 2017, la part cantonale dans le coût des hospitalisations doit obligatoirement atteindre 55% ; actuellement, la part couverte est de 54%. Le canton avait planifié une augmentation progressive annuelle de 0.5% qui a été gelée à titre de mesure d'économie. Ce saut de 1% prévu en 2017 entraînera une augmentation de Fr. 5.4 mios au budget 2017 qui, pour le moment, est prise en charge par les assurances-maladie.

P1301 : EMS**Fr. 55'224'350.00**

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur les soins de longue durée, la répartition des frais entre le canton et les communes a été modifiée, entraînant une diminution sensible de la part cantonale aux EMS dès le budget 2015. Les projections sont toutefois différentes des attentes, la participation des assurés est de Fr. 1.5 mio inférieure aux prévisions, à charge du canton.

5.2 Service de l'action sociale**Rubr. 36 : Subventions accordées****+ Fr. 28'164'100.00**

Le domaine de l'action sociale a fait l'objet d'un rapport détaillé des Commissions Cofi et Cogest en ce qui concerne les prestations de l'aide sociale aux personnes physiques, traité en session de septembre 2015. Suite à ce rapport, plusieurs motions urgentes ont été adoptées en plénum lors de la même session.

Selon le projet de budget 2016, le taux de personnes à l'aide sociale en Valais devrait progresser de compte à budget de 0.2 point, soit de 1.7% à 1.9%. Cette évolution inquiétante pousse la Cofi à exiger des mesures pour endiguer la croissance du nombre de cas :

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	B2015	B2016
Taux d'aide sociale (%)	1.4	1.3	1.4	1.2	1.4	1.5	1.7	1.7	1.6	1.9

Le SAS a déjà pris en compte une partie des mesures dans le projet de budget 2016, soit une économie de Fr. 5.1 mios. L'adoption des motions permettra des économies supplémentaires de Fr. 2.265 mios qui ont pu être évaluées comme suit par le SAS (part cantonale et communale).

- **Réduction du forfait d'entretien des jeunes de moins de 25 ans**

Le budget 2016 prévoit une réduction du forfait d'entretien de 15%. La motion urgente réclame une réduction à Fr. 500.00, soit à l'aide d'urgence, pour les jeunes de 18 à 25 ans qui ne remplissent pas un critère d'exclusion de la mesure. Le SAS propose d'exclure les familles monoparentales, les jeunes en formation et les jeunes qui ont une activité lucrative. Au final, la mesure touchera 200 à 250 jeunes pour une économie globale estimée de Fr. 665'000.00.

- **Suppression du supplément d'intégration**

Le budget 2016 inclut une restriction dans l'attribution du forfait d'entretien (économie de Fr. 2.5 mios). La motion urgente propose de supprimer ce supplément, comme demandé par le rapport Cofi/Cogest. L'économie supplémentaire attendue est de Fr. 1.6 mio.

- **Allongement à 20 ans de la prescription des prestations de l'aide sociale à compter du dernier versement**

L'allongement de la prescription des prestations de l'aide sociale ne devrait pas entraîner d'effets financiers en 2016 déjà.

Toutefois, la Cofi demande que le Conseil d'Etat propose dans les plus brefs délais une modification de la LIAS prévoyant le nouveau délai de prescription de vingt ans pour que les effets financiers puissent se faire sentir dans les meilleurs délais.

- **Procédure concernant les étrangers au bénéfice de l'aide sociale**

La systématisation des procédures concernant les étrangers à l'aide sociale ne dépend pas directement du SAS, mais du SPM et d'une bonne collaboration entre les services. Une évaluation des effets financiers n'a pas pu être réalisée par le SAS. Toutefois, sachant que près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale sont étrangers, on peut s'attendre à des effets concrets par les procédures de révocation et par les effets dissuasifs de la mesure.

De l'avis général des services, la longueur de la procédure de recours constitue l'un des obstacles les plus patents à la stricte application de la mesure.

La Cofi demande au Conseil d'Etat de proposer l'adoption en la matière d'une procédure de recours direct au Tribunal cantonal, permettant de gagner 3 à 6 mois dans les procédures. Par ailleurs, une application stricte des procédures doit être engagée de suite.

Comme évoqué, l'application de ces mesures devrait permettre une économie minimale globale de Fr. 2'265'000.00 dont 70% en faveur du canton. La Cofi relève que cette économie ne tient pas compte de l'effet dissuasif des réductions des prestations, ni des mesures à l'égard des étrangers.

Pour rappel, la situation financière de l'aide sociale en Valais se présente comme suit :

Rubrique 366 en mios de Fr.	Compte					Budget 2015	Compte prév. 2015	Budget 2016	Budget Cofi 2016
	2010	2011	2012	2013	2014				
Aide sociale aux personnes domiciliées en Valais	21.6	22.2	32.7	35.4	44.8	34.0	45.0	45.9	43.6

La Cofi relève que le compte 2015 devrait prévoir en ce qui concerne l'aide sociale un dépassement d'environ Fr. 10 mios. Toutefois, avec les mesures prévues, il peut être attendu pour la première fois une réduction des dépenses. Les mesures réclamées dans le rapport Cofi/Cogest (réorganisation des CMS, informatisation, procédures à l'égard des étrangers, allongement de la prescription, etc.) doivent permettre à terme une stabilisation des dépenses, voire une diminution de celles-ci.

La Cofi proposera des amendements budgétaires pour prendre en compte les modifications induites par les motions adoptées en session de septembre, prévoyant une diminution globale de Fr. 2.3 mios, dont Fr. 1.6 mio de part cantonale, soit 70%.

GP 12 Institutions sociales (net)

+ Fr. 5'700'000.00

Le budget des institutions sociales a fortement crû au total (canton et communes) de Fr. 7.6 mios, en lien avec l'augmentation des capacités (Emera, CAAD, FOVAHM, INSIEME, etc.). Une partie des frais d'exploitation des institutions, pour un montant de Fr. 5 mios, provient d'un prélèvement sur les fonds de réserve des institutions qui seront épuisés d'ici une année et demie à deux ans. Ce montant sera alors reporté au budget de l'Etat ; à défaut, des capacités d'accueil seront supprimées.

Par ailleurs, le SAS s'attend encore à une augmentation des capacités pour les années à venir dans d'autres institutions. Cette évolution correspond à celle des besoins, en lien avec l'augmentation des problèmes psychologiques et physiques.

La Cofi constate que le « rapport de planification ; évaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale pour les années 2012 à 2016 » tient compte des besoins déclarés des institutions mais ne comporte pas de réelle planification cantonale et de priorisation des investissements projetés.

Face à cette évolution, la Cofi demande un rapport sur une planification qui tienne compte non seulement des attentes des institutions, mais aussi des besoins du canton, de ses moyens et une priorisation des choix entre institutions, et envisage éventuellement des réorganisations.

5.3 Service de la protection des travailleurs et des relations du travail

Rubr. 30 : Charges de personnel

- Fr. 43'200.00

La lutte contre les abus de l'aide sociale est confiée au Service de la protection des travailleurs et des relations du travail. Toutefois, de l'aveu du service et du SAS, et cela de manière constante, comme il ressort du rapport Cofi/Cogest au sujet de l'aide sociale, les ressources en personnel ne permettent pas de dégager le personnel nécessaire pour réaliser cette tâche. Le DSSC a dégagé de son état-major un poste à 50% pour le deuxième semestre 2015 pour réaliser cette mission, cela de manière temporaire, alors que deux enquêteurs seraient clairement nécessaires.

L'évolution du taux de l'aide sociale sur une longue période peut laisser craindre que des abus réels existent en la matière. Cela peut venir par exemple de l'exercice de travail au noir ou de la constitution de domiciles conjugués non déclarés. En l'absence de mise à disposition de moyens pour lutter contre les abus, le risque est grand de laisser augmenter l'aide sociale accordée à des personnes qui n'y ont pas droit.

La Cofi propose la création de deux postes (+Fr. 0.250 mio) destinés à la lutte contre les abus de l'aide sociale ; ces postes devront être autofinancés. Un indicateur relatif à la mesure doit être intégré au prochain compte.

6. DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SECURITE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Charges	1'065'641'996	1'029'289'400	1'045'064'600	15'775'200	1.53%
Revenus	447'826'306	413'839'900	414'125'900	286'000	0.07%
Excédent de charges	617'815'690	615'449'500	630'938'700	15'489'200	2.52%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Investissements propres	9'974'392	7'371'000	7'043'000	-328'000	-4.45%
Prêts et participations permanentes	3'286'485	3'600'000	3'600'000	0	0.00%
Subventions accordées	16'462'941	19'898'800	26'881'200	6'982'400	35.09%
Subventions redistribuées	54'528	2'000'000	2'000'000	0	0.00%
Dépenses d'investissements	29'778'346	32'869'800	39'524'200	6'654'400	20.24%
Recettes d'investissements	16'484'480	16'064'800	16'436'000	371'200	2.31%
Excédent de dépenses	13'293'866	16'805'000	23'088'200	6'283'200	37.39%

6.1 Service administratif et juridique de la formation et du sport

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises + Fr. 176'400.00

Cette augmentation correspond notamment (3 x Fr. 40'000 = Fr. 120'000.-) à la prise en charge par le service des frais liés aux cérémonies de naturalisations qui étaient auparavant pris sur le budget de la Chancellerie. Fr. 140'000.00 sont prévus pour le programme de soutien au bilinguisme financé par la Confédération.

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 112'200.00

Cette augmentation est justifiée par une participation du département aux frais du Bicentenaire Valais/Wallis 2015 pour un montant de Fr. 433'000.00. Le service n'a pas budgétisé en 2015 sa quote-part de participation.

Rubr. 39 : Imputations internes - Fr. 967'000.00

Cette diminution est due à la baisse du taux d'intérêt (de 2.6% à 0.2%) pour la mise à disposition des fonds (liquidités) pour les prêts d'honneur.

6.2 Service de l'enseignement

Rubr. 30 : Charges de personnel

+ Fr. 7'198'000.00

La mise en vigueur partielle de la LEP (loi sur l'enseignement primaire) dès l'année scolaire 2015/2016 conduit à une augmentation de la masse salariale. Le département a présenté la comparaison suivante :

Année scolaire		2014/15	2015/16	Différence
1H à 8H	Elèves	19'815	19'950	135
1H à 8H	Activités artistiques	44.7	46.5	1.8
1H - 2H	Classes hétérogènes	242	251	9.0
3H à 8H	Dédoublement des langues L2-L3		8.9	8.9
3H à 8H	Ressources pour cl effectifs importants	2	1.8	-0.2
3H à 8H	Ouverture nouvelles classes (DCE)		16.7	16.7
3H à 8H	Etudes dirigées 5H-8H	0	9.3	9.3
	Total EPT			45.5

L'augmentation du nombre d'élèves a conduit à 16.7 nouveaux postes (selon les directives du Conseil d'Etat de 2007). Les nouveaux postes en lien avec la LEP concernent les secteurs suivants :

- l'introduction des classes hétérogènes (9 EPT)
- les études dirigées (9.3 EPT)
- le dédoublement des langues L2-L3 / ressources supplémentaires pour soutenir les classes à effectif élevé pour scinder les cours de langue lorsqu'il y a des classes à plusieurs degrés (8.9 EPT).

Les nouveaux postes découlent donc de décisions prises par le Grand Conseil et de l'augmentation des effectifs.

Rubr. 36 : Subventions accordées

- Fr. 1'419'200.00

Le budget prévoit une nouvelle répartition du financement du RailCheck, à savoir 2/3 à charge des parents et 1/3 pour la collectivité (3/4 à charge des communes et 1/4 pour le canton, ce qui correspond au final à 8.33% du montant total à charge du canton). Cela engendre une diminution de la subvention cantonale de Fr. 1.05 mio pour le Service de l'enseignement.

La Cofi s'oppose à cette proposition qui contredit la volonté du Grand Conseil déjà clairement exprimée et déposera des amendements sur ce point pour revenir à la situation actuelle.

La Cofi demande une augmentation de la rubrique 36 du Service de l'enseignement destinée à couvrir les coûts du RailCheck (+ Fr. 1.05 mio).

Pour le retour au financement d'origine du RailCheck, il manque Fr. 0.15 mio au budget de l'Etat pour atteindre l'équilibre ; la Cofi demande au DFS de compenser ce montant sur la rubrique 36 du département (cf. Service de la formation professionnelle).

Rubr. 46 : Subventions acquises**+ Fr. 500'000.00**

La participation des communes par élève pour la scolarité obligatoire a été estimée lors du budget 2016 à Fr. 3'330.00.

La comparaison entre la facturation définitive 2014 et la budgétisation 2015 et 2016 ressort du tableau suivant :

Charges liées au traitement	Facturation définitive 2014	Budget 2015	Budget 2016
Elèves primaires	25'326	24'985	25'326
Elèves CO	9'436	9'513	9'436
Elèves institutions spécialisées	308	303	308
Nombre d'élèves pris en considération	35'070	34'801	35'070
Traitements bruts et charges sociales	314'961'387.20	309'984'300.00	313'382'000.00
<i>Ecoles primaires</i>	<i>194'014'472.55</i>	<i>192'107'000.00</i>	<i>195'989'700.00</i>
<i>Cycles d'orientation</i>	<i>120'946'914.65</i>	<i>117'877'300.00</i>	<i>117'392'300.00</i>
<i>/. Récupération pertes de gains</i>	<i>-2'291'081.15</i>	<i>-3'099'900.00</i>	<i>-3'133'800.00</i>
<i>Ecoles primaires</i>	<i>-1'516'613.20</i>	<i>-1'921'100.00</i>	<i>-1'959'900.00</i>
<i>Cycles d'orientation</i>	<i>-774'467.95</i>	<i>-1'178'800.00</i>	<i>-1'173'900.00</i>
Traitements bruts institutions spécialisées	8'858'791.49	9'115'000.00	8'833'100.00
<i>Enseignement spécialisé</i>	<i>8'284'915.49</i>	<i>8'395'000.00</i>	<i>8'350'000.00</i>
<i>Education spécialisée</i>	<i>573'876.00</i>	<i>720'000.00</i>	<i>483'100.00</i>
Total des charges liées au traitement	321'529'097.54	315'999'400.00	319'081'300.00
Coût moyen annuel par élève	9'168.20	9'080.00	9'100.00
Part communale (30%)	2'750.45	2'720.00	2'730.00
Charges d'exploitation des institutions			
Charges d'exploitation	29'417'340.23	29'499'228.00	29'959'000.00
<i>Enseignement spécialisé</i>	<i>23'714'734.23</i>	<i>25'431'000.00</i>	<i>24'678'000.00</i>
<i>Education spécialisée</i>	<i>5'702'606.00</i>	<i>4'068'228.00</i>	<i>5'281'000.00</i>
Coût moyen annuel par élève	838.80	850.00	850.00
Part communale (70%)	587.15	600.00	600.00
Contribution communale			
Forfait par élève	3'337.60	3'320.00	3'330.00

Pour l'élaboration du budget, le nombre d'élèves retenus pour la dernière facturation définitive a été repris.

Les forfaits facturés définitivement ont évolué comme suit :

Année	2012	2013	2014
Nombre d'élèves pris en considération	34'867	34'801	35'070
Forfait définitif par élève	3'252.10	3'369.10	3'337.60

La Cofi constate que les coûts par élève sont stables.

Enseignement secondaire niveau collège

Il ressort du mandat de prestations qu'une révision de la convention du Chablais conduira à une augmentation des recettes. Selon les informations du DFS, il n'y a pas de facturation entre Vaud et Valais pour autant que les transferts entre les deux cantons soient équilibrés. Selon ces mêmes informations, il y a eu un déséquilibre ces dernières années (beaucoup plus d'étudiants vaudois scolarisés à St-Maurice que de valaisans scolarisés sur Vaud). Un rééquilibrage a été demandé et fera l'objet d'une facturation.

La Cofi demande au DFS une statistique du nombre d'élèves valaisans ayant été scolarisés sur le Canton de Vaud et inversement durant les cinq dernières années. Elle réclame une facturation rétroactive pour autant qu'un déséquilibre significatif soit constaté.

La Cofi demande un rapport au DFS concernant les pratiques actuelles de financement des élèves valaisans scolarisés dans d'autres cantons et inversement.

Rubr. 56 : Subventions accordées + Fr. 4'940'000.00

L'augmentation concerne les subventions pour les constructions scolaires communales et institutions spécialisées.

La Cofi rappelle (cf. rapport sur le budget 2015) que, selon la loi sur les subventions, la date de paiement d'une subvention doit être mentionnée dans la décision de subventionnement (art. 16). De plus, les subventions d'investissement ne peuvent être versées que dans le cadre des crédits accordés (art. 23). Si les crédits ne sont pas suffisants, un ordre de priorité qui régit le traitement des demandes ainsi que la promesse et le versement des subventions doit être établi. Dans le même article, il est stipulé que l'ordre de priorité doit être coordonné avec le plan financier quadriennal.

Selon les informations du DFS, les décisions actuelles prennent en compte la PIP.

6.3 Service de la formation professionnelle

Rubr. 36 : Subventions accordées - Fr. 268'400.00

Le budget prévoit une nouvelle répartition du financement du RailCheck, à savoir 2/3 à charge des parents et 1/3 pour la collectivité (3/4 à charge des communes et 1/4 pour le canton, ce qui correspond au final à 8.33% du montant total à charge du canton). Cela engendre une diminution de la subvention cantonale de Fr. 0.7 mio pour le Service de la formation professionnelle.

La Cofi s'oppose à cette proposition qui contredit la volonté du Grand Conseil déjà clairement exprimée et déposera des amendements sur ce point pour revenir à la situation actuelle.

La Cofi demande une augmentation de la rubrique 36 du Service de la formation professionnelle destinée à couvrir les coûts du RailCheck (+ Fr. 0.7 mio).

Pour le retour au financement d'origine du RailCheck, il manque Fr. 0.140 mio au budget de l'Etat pour atteindre l'équilibre ; la Cofi demande au DFS de compenser ce montant sur la rubrique 36 du département (cf. Service de l'enseignement).

6.4 Service des hautes écoles

Rubr. 35 : Dédommagements à des collectivités publiques + Fr. 4'193'000.00

Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'étudiants et à l'application de la Convention HES-SO et de l'Accord universitaire.

Le traitement du personnel de la HES-SO Valais-Wallis fait l'objet d'une ordonnance spécifique qui s'appuie cependant par analogie à la pratique de l'Etat du Valais. Selon le service, la direction de la HES-SO Valais envisage l'application du coefficient 0.6 pour les augmentations salariales et les primes de performance pour l'année 2016.

La Cofi demande qu'un coefficient de 0.6 pour les augmentations salariales et les primes de performance soit appliqué auprès de la HES-SO Valais-Wallis par analogie au personnel de l'Administration et des enseignants cantonaux.

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 3'269'600.00

L'évolution des subventions concernant les Hautes Ecoles peut être résumée comme suit :

Libellé	en mios de Fr.
Augmentation du nombre d'étudiants et application des nouveaux tarifs (Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) et Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES))	1.5
Financement des chaires EPFL	3.4
Arrêt de la rémunération des stages en santé dès la rentrée 2016/2017	-0.5
Diminution de la subvention Ra&D à la HES-SO Valais-Wallis	-2.5
Diminution de la subvention aux instituts de recherche universitaire	-0.3

Une augmentation de Fr. 1.7 mio accordée à la HES-SO Valais-Wallis est due à l'accroissement du nombre d'étudiants et est compensée à la rubrique 45 par le même montant versé par la HES-SO. Le forfait par élève a diminué de 3.1%.

Le retour sur investissement d'un investissement en recherche et développement peut être estimé à environ 4 fois le montant investi. Pour le Valais, la baisse de - Fr. 2.5 mios en Ra&D à la HES-SO Valais-Wallis représente environ Fr. 10 mios de perte de retour sur investissement et affaiblit la HES-SO Valais-Wallis dans un contexte de concurrence des hautes écoles.

La diminution de subventionnement de Ra&D engendrera une perte de plus de trente postes de travail.

La Commission EFCS a déposé un amendement de Fr. 1 mio en faveur de l'HES-SO Valais Wallis pour la Ra&D. Après analyse de ces diverses informations, la Cofi fait la proposition suivante :

L'augmentation de Fr. 1 mio de la rubrique 36 du Service des hautes écoles en faveur de la HES-SO pour le secteur Ra&D (P1201 Rubr. 364) est à compenser par la rubrique 36 du département.

La rémunération des stages en santé est régie par un accord intercantonal et la Cofi est d'avis que cet accord doit être respecté.

La Cofi demande une augmentation de Fr. 0.5 mio de la rubrique 36 du Service des hautes écoles en faveur de la rémunération des stages en santé à compenser à la rubrique 36 du département.

6.5 Service de la jeunesse

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 1'786'000.00

Pour la petite enfance, de nouvelles places ont dû être créées notamment en lien avec l'entrée en vigueur d'Harmos. Suite à cette introduction, le nombre de périodes est passé de 33 à 32 pour les 4H à 8H et ainsi les enfants sont donc placés plus longtemps en unités d'accueil.

6.6 Service juridique de la sécurité et de la justice

Rubr. 43 : Contributions + Fr. 30'100.00

Les émoluments cantonaux des trois offices du registre du commerce seront harmonisés et augmentés pour être adaptés à ceux facturés par les cantons romands.

La Cofi rappelle que les émoluments doivent simplement couvrir les frais, indépendamment de toute comparaison intercantonale.

6.7 Police cantonale

Rubr. 30 : Charges de personnel + Fr. 811'000.00

L'effectif de la Police cantonale (523.4 EPT) est augmenté de 5 EPT. Quatre postes sont attribués au CCTL de Saint-Maurice et sont entièrement financés par l'OFROU. Partiellement financé par la Confédération, un poste est lié à l'arrêté du Conseil fédéral du 21 janvier 2015 en matière de lutte contre le terrorisme par un renforcement de la capacité d'action du Service de renseignement de la Confédération (SRC) et des cantons.

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises - Fr. 152'600.00

Les charges d'exploitation de Polycom ont été estimées par le comité de direction du projet à Fr. 316'000.00 qui sont répartis comme suit entre les divers services :

- 40% Police cantonale
- 30% Service de la sécurité civile et militaire
- 20% Organisation cantonale valaisanne des secours
- 10% Services des routes, transports et cours d'eau

Dans cette estimation, il n'a pas été tenu compte des charges du personnel de la Police cantonale.

Rubr. 45 : Dédommagements de collectivités publiques - Fr. 885'000.00

À l'examen du compte 2014, la Cofi avait réitéré sa demande que la Police cantonale facture ses prestations aux communes ne possédant pas de police municipale. Selon le Service juridique du DFS, la base légale n'est pas suffisante sans mandat formel des communes. Actuellement, le montant global serait relativement faible d'environ Fr. 50'000.00. La révision en cours de la loi sur la Police cantonale devrait permettre de trouver une solution.

La Cofi demande à la Police cantonale d'évaluer le nombre d'EPT nécessaire pour compenser l'absence de police communale dans certaines communes valaisannes.

Rubr. 50 : Investissements propres + / - Fr. 0.00

Les investissements budgétisés à hauteur de Fr. 3.5 mios se répartissent comme suit (montant et répartition identique au budget 2015) :

Section	Libellé	Montant
Garage	Achat de véhicules	1'000'000.00
Technique	Achat d'instruments, de machines et d'équipements	800'000.00
Informatique	Achat d'appareils informatiques	1'200'000.00
Technique	Achèvement du réseau Polycom	500'000.00
Total		3'500'000.00

Polycom

La Cofi rappelle que le projet devait être terminé et opérationnel pour fin 2013. Elle prend note qu'un montant de Fr. 0.5 mio est encore porté au budget 2016.

La Cofi demande que les mesures nécessaires soient prises par la Police cantonale pour terminer le projet Polycom.

6.8 Service de la circulation routière et de la navigation

Rubr. 40 : Impôts + Fr. 1'000'000.00

Cette augmentation est due à la hausse du parc des véhicules en circulation. Le montant total de Fr. 69.2 mios est lié, pour un montant de Fr. 6.5 mios, au résultat de la votation du 29 novembre 2015 suite au referendum relatif au décret du 16 décembre 2014 concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015.

6.9 Service de l'application des peines et mesures

Rubr. 35 : Dédommagements à des collectivités publiques + Fr. 2'330'000.00

Cette augmentation est un ajustement qui couvre les besoins réels des frais de détention pour l'exécution des peines et mesures hors canton.

La Cofi s'étonne de la forme de la réponse apportée à ses demandes formulées dans le rapport du 7 novembre 2014 concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au SAPEM (Fr. 2.5 mios). Si la séparation des pouvoirs n'est pas remise en cause, la compétence d'attribuer les budgets appartient au Grand Conseil.

La Cofi réitère sa demande qu'une attention particulière soit portée sur les conséquences financières des mesures prononcées dans les jugements pénaux.

6.10 Service de la population et des migrations

Rubr. 43 : Contributions - Fr. 1'540'900.00

Le montant avait été augmenté de Fr. 2 mios au budget 2015. Cependant, le montant des émoluments est de la compétence exclusive de la Confédération. Après des échanges informels dans les milieux concernés, il est apparu évident qu'une proposition d'augmentation de ces émoluments ne serait pas soutenue. C'est pourquoi, aucune démarche n'a été entreprise auprès du Conseil fédéral comme l'invitait la Cofi dans son rapport sur le budget 2015.

7. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Charges	369'722'592	388'187'000	322'532'700	-65'654'300	-16.91%
Revenus	434'041'332	432'071'300	435'036'200	2'964'900	0.69%
Excédent de revenus	64'318'740	43'884'300	112'503'500	68'619'200	156.36%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Investissements propres	4'126'517	2'062'000	1'340'000	-722'000	-35.01%
Prêts et participations permanentes	30'593'292	24'022'500	42'669'300	18'646'800	77.62%
Subventions accordées	21'995'839	19'730'500	14'790'000	-4'940'500	-25.04%
Subventions redistribuées	22'718'627	20'471'900	16'830'400	-3'641'500	-17.79%
Dépenses d'investissements	79'434'275	66'286'900	75'629'700	9'342'800	14.09%
Recettes d'investissements	55'873'644	55'954'600	47'161'400	-8'793'200	-15.71%
Excédent de dépenses	23'560'631	10'332'300	28'468'300	18'136'000	175.53%

7.1 Service du développement économique

Rubr. 36 : Subventions accordées - Fr. 6'902'700.00

La diminution de la rubrique 36 provient principalement de la baisse des coûts bruts pour Valais/Wallis 2015 (Bicentenaire). Elle est compensée par une baisse équivalente des recettes.

Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux - Fr. 50'000'000.00

Rubr. 48 : Prélèvements sur les financements spéciaux + Fr. 17'000'000.00

Le Grand Conseil a décidé en 2014 de créer un fonds cantonal pour le tourisme. Un montant de Fr. 50 mios était inscrit au budget 2015 (Fr. 40 mios sous forme de prêt et Fr. 10 mios en cautionnement). En 2016, un prélèvement de Fr. 15 mios dans le fonds est prévu pour satisfaire les besoins estimés des acteurs touristiques.

7.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail

Rubr. 30 : Charges de personnel + Fr. 548'500.00

Les charges de personnel augmentent de Fr. 548'500.00 par rapport au budget 2015. Comme il est prévu une augmentation du chômage saisonnier, celle-ci entraîne dans les ORP une augmentation de ressources humaines sous la forme d'auxiliaires à durée déterminée. Pour mémoire, 10% des EPT sont payés par le canton et 90% par le SECO. La dotation en personnel du service (155.3 EPT) est une valeur de référence.

Rubr. 48 : Prélèvements sur les financements spéciaux + Fr. 4'614'900.00

Un prélèvement de Fr. 4.4 mios est prévu au budget sur la fortune du fonds cantonal de l'emploi. Par ce dernier, ce fonds deviendra négatif de Fr. 3.3 mios au 31 décembre 2016 selon les estimations. Pour que le fonds puisse continuer à assumer son rôle, la Cofi propose de diminuer le prélèvement sur ce fonds de Fr. 2 mios. En conséquence, elle suggère d'augmenter la rubrique 46 (subventions acquises) de Fr. 600'000.00 (part communale). Le compte du **Service de l'industrie, du commerce et du travail** supporte donc des charges supplémentaires de Fr. 1.4 mio qui doivent être compensées par le **Service de l'action sociale**. Auprès de ce service, les modifications budgétaires suivantes en découlent :

Rubr. 36	diminution de charges	Fr. 2 mios
Rubr. 45	diminution des recettes (part communale)	Fr. 600'000.00

Cette compensation auprès du SAS se justifie par la réduction attendue du nombre de cas à l'aide sociale en lien avec les mesures de lutte contre les abus, en lien avec les étrangers à l'aide sociale et le maintien des mesures d'intégration du SICT.

7.3 Service de l'agriculture

Rubr. 37 : Subventions redistribuées + Fr. 1'500'000.00

Il s'agit notamment des paiements directs pour l'agriculture. Au budget 2016, la quote-part cantonale obligatoire pour les paiements directs est budgétée à Fr. 1'550'000.00. La part fédérale des paiements directs est comptabilisée sur les rubriques 37 et 47 (rubriques « boîtes aux lettres ») et la quote-part cantonale obligatoire sur la rubrique 36.

Rubr. 56 : Subventions accordées - Fr. 5'560'000.00

Le budget pour les améliorations structurelles a été diminué de Fr. 4.7 mios (budget 2015 : Fr. 8.3 mios, budget 2016 : Fr. 3.6 mios.). Avec ce faible montant, des subventions fédérales disponibles de Fr. 5.8 mios ne seront pas utilisées pour l'agriculture valaisanne. Ainsi, un volume d'investissements bruts de Fr. 17.6 mios ne pourra pas être réalisé.

7.4 Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Rubr. 33 : Amortissements - Fr. 4'566'800.00

Octroi de la concession relative à l'aménagement de Susten-Chippis sur le Rhône

La taxe initiale de Fr. 4'566'800.00 a été prévue au budget 2015 et ne sera payée qu'au moment de l'entrée en force de la concession qui fait l'objet d'un recours actuellement devant le Tribunal cantonal.

S'agissant de la vente en elle-même de l'aménagement aux Forces Motrices Valaisannes SA, la recette provenant de la plus-value (Fr. 36.3 millions) figure au budget 2015 de l'ACF.

Rubr. 40 : Impôts - Fr. 3'500'000.00

La diminution des impôts de Fr. 3.5 mios budgétisée découle des cas litigieux qui sont en cours de procédure devant les tribunaux.

Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux Fr. 0.00

La mesure financière la plus conséquente du décret ETS1, le gel de l'alimentation des fonds de préfinancement des FMV (environ - Fr. 12 mios par an) et de rachat des aménagements hydro-électriques (environ - Fr. 12 mios par an) est reconduite pour 2016 et le sera également en 2017.

Pour rappel, au 31 décembre 2014, le solde du fonds de préfinancement des FMV se monte à Fr. 58.7 mios et le fonds de rachat des aménagements hydroélectriques à Fr. 89.5 mios.

8. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Charges	285'651'665	259'451'300	245'651'200	-13'800'100	-5.32%
Revenus	178'547'020	201'939'200	170'307'800	-31'631'400	-15.66%
Excédent de charges	107'104'645	57'512'100	75'343'400	17'831'300	31.00%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart budget 2015 - 2016	en %
Investissements propres	315'184'076	411'930'000	360'288'700	-51'641'300	-12.54%
Prêts et participations permanentes	14'969'920	17'379'400	8'238'100	-9'141'300	-52.60%
Subventions accordées	55'190'848	61'109'500	57'812'800	-3'296'700	-5.39%
Subventions redistribuées	855'486	1'350'000	1'700'000	350'000	25.93%
Dépenses d'investissements	386'200'330	491'768'900	428'039'600	-63'729'300	-12.96%
Recettes d'investissements	268'567'242	347'676'100	333'126'800	-14'549'300	-4.18%
Excédent de dépenses	117'633'088	144'092'800	94'912'800	-49'180'000	-34.13%

8.1 Service des routes, transports et cours d'eau

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises - Fr. 12'907'400.00

Aux budgets 2014 et 2015, Fr. 7.8 mios respectivement Fr. 7.4 mios ont été retenus pour les revêtements spécialisés. Au budget 2016, aucun montant n'est prévu à ce sujet.

La Cothem propose un amendement visant à augmenter de Fr. 15 mios la rubrique 31, relative notamment à l'entretien des routes. La Cofi comprend cette requête mais ne peut toutefois pas y adhérer, d'une part parce que les mesures compensatoires proposées par la Cothem ne sont pas réalistes et, d'autre part, parce qu'elles ne tiennent pas compte des priorités et des choix qui ont été posés par le Conseil d'Etat.

Rubr. 50 : Investissements propres - Fr. 25'740'300.00

L'évolution des investissements bruts concernant les routes cantonales ressort du tableau suivant :

en mios de Fr.	2012	2013	2014	B2015	B2016
Dépenses brutes	65.9	66.4	67.0	73.1	24.6
Dépenses nettes	37.9	35.0	36.5	33.8	11.9

La Cofi constate que la réduction est massive, à savoir un budget d'investissement divisé par trois.

8.2 Service des bâtiments, monuments et archéologie

Rubr. 50 : Investissements propres

- Fr. 25'901'000.00

Il s'agit des investissements suivants :

Objet	Budget brut	Recettes	Prélèvement	Budget net
Etudes générales bâtiments de service	100'000			100'000
Bâtiment MV-ArsC-Sion	1'300'000			1'300'000
Etudes générales bâtiments d'enseignement	100'000			100'000
EP Sion Ateliers 2015	7'300'000	730'000	6'570'000	0
ESC Nvlle construction Sierre	11'850'000	1'242'000	2'040'500	8'567'500
Campus bât. gr. hydraulique	500'000	500'000		0
Campus Fondation The Ark	2'000'000		2'000'000	0
Etudes générales bâtiments des établissements	100'000			100'000
Total	23'250'000			10'167'500

La diminution par rapport au budget 2015 s'explique par le Campus Industrie 17 qui était budgétisé pour Fr. 23.5 mios.

8.3 Service des forêts et du paysage

GP 12 Forêt de protection / GP 32 Ouvrages de protection

Les dépenses brutes pour les forêts de protection ont évolué comme suit :

en mios de Fr.	C2012	C2013	C2014	B2015	B2016
Forêt protectrice	17.6	16.7	15.8	17.3	14.5
Infrastructure	4.1	4.5	3.8	4.7	5.0
Dégâts aux forêts	1.0	0.9	1.6	0.7	1.1
Total GP 12	22.7	22.1	21.2	22.7	20.6
Ouvrage de protection / Danger naturel (GP 32)	16.1	15.7	15.5	14.0	10.2

La Cofi constate que le budget 2016 comparé au budget 2015 est inférieur de 9.2% (- Fr. 2.1 mios) concernant le GP12 (forêt de protection) et de 27% (- Fr. 3.8 mios) concernant le GP 32 (ouvrages de protection).

8.4 Service de la protection de l'environnement

Rubr. 56 : Subventions accordées

- Fr. 2'300'000.00

La Cofi rappelle que, selon la loi sur les subventions, la date de paiement d'une subvention doit être mentionnée dans la décision de subventionnement (art. 16). De plus, les subventions d'investissement ne peuvent être versées que dans le cadre des crédits accordés (art. 23). Si les crédits ne sont pas suffisants, un ordre de priorité qui régit le traitement des demandes ainsi que la promesse et le versement des subventions doit être établi. Dans le même article, il est stipulé que l'ordre de priorité doit être coordonné avec le plan financier quadriennal.

La Cofi demande au Service de la protection de l'environnement de prendre les mesures assurant que les promesses de subventions soient coordonnées avec la planification intégrée pluriannuelle (PIP).

8.5 Office de construction des routes nationales

Rubr. 50 : Investissements propres

Selon les renseignements obtenus auprès de l'Office de construction des routes nationales, le budget 2015 de Fr. 250 mios serait, sur la base des connaissances actuelles, atteint. Le même montant est prévu au budget 2016.

9 MANDATS DE PRESTATIONS

Les propositions des commissions thématiques ayant des influences financières sur le projet de budget 2016 sont énumérées ci-dessous :

Commission de l'équipement et des transports

Service des routes, transports et cours d'eau

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises

Entretien des routes	+ Fr. 15'000'000.00
----------------------	---------------------

À compenser :

Service de l'action sociale

Rubr. 36 : Subventions accordées

Diminution de l'aide sociale	- Fr. 15'000'000.00
------------------------------	---------------------

Commission de l'éducation, de la formation et des sports

Service des hautes écoles

Rubr. 36 : Subventions accordées

Subventions en faveur de l'HES-SO Valais/Wallis pour Ra&D	+ Fr. 1'000'000.00
---	--------------------

Ces propositions doivent encore être définitivement déposées par le président de la commission thématique concernée lors de l'entrée en matière sur le budget.

10. CONCLUSION

Suite à l'examen du budget 2016, la Cofi demande les modifications budgétaires suivantes :

- Diminution de la rubrique 36 (subventions accordées) de **Fr. 2.3 mios** auprès du **Service de l'action sociale** pour prendre en compte les modifications induites par les motions adoptées en session de septembre et diminution de la rubrique 45 (dédommagements de collectivités publiques) de **Fr. 0.7 mio** (part communale / 30%)
- Augmentation de la rubrique 36 (subventions accordées) de **Fr. 1.05 mio** auprès du **Service de l'enseignement** et de **Fr. 0.7 mio** auprès du **Service de la formation professionnelle** pour couvrir les coûts du RailCheck et une diminution de la rubrique 36 (subventions accordées) de **Fr. 150'000.00** au niveau du **Département de la formation et de la sécurité** (montant nécessaire pour atteindre l'équilibre suite aux divers amendements de la Cofi)
- Diminution de la rubrique 48 (prélèvements sur les financements spéciaux) de **Fr. 2 mios** auprès du **Service de l'industrie, du commerce et du travail** concernant le fonds cantonal de l'emploi et augmentation de la rubrique 46 (subventions acquises) de Fr. 600'000.00 (part communale). En compensation, diminution de la rubrique 36 (subventions accordées) de **Fr. 2 mios** auprès du **Service de l'action sociale** et diminution de la rubrique 45 (dédommagements de collectivités publiques) de **Fr. 600'000.00** (part communale)
- Augmentation de la rubrique 30 (charges de personnel) de **Fr. 250'000.00** auprès du **Service de la protection des travailleurs et des relations du travail** pour la création de deux postes destinés à la lutte contre les abus de l'aide sociale et diminution de la rubrique 36 (subventions accordées) de **Fr. 250'000.00** auprès du **Service de l'action sociale**. Ces nouveaux postes devraient être autofinancés. Un indicateur relatif à la mesure doit être intégré au prochain compte
- Augmentation de la rubrique 36 (subventions accordées) de **Fr. 1 mio** auprès du **Service des hautes écoles** en faveur de la HES-SO Valais/Wallis pour le secteur RA&D (P1201) à compenser par une diminution de la rubrique 36 (subventions accordées) au **Département de la formation et de la sécurité**
- Augmentation de la rubrique 36 (subventions accordées) de **Fr. 0.5 mio** auprès du **Service des hautes écoles** pour la rémunération des stages en santé à compenser par une diminution de la rubrique 36 (subventions accordées) de **Fr. 0.5 mio** au **Département de la formation et de la sécurité**.

Le 29 novembre 2015, le décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement sera soumis à la votation populaire. L'entrée en matière sur le budget 2016 aura lieu avant cette date. C'est pourquoi, la Cofi dépose un amendement prudentiel d'une réduction des charges de fonctionnement de Fr. 26 mios. En cas d'acceptation du décret par le peuple, la Cofi le retirera.

Par ailleurs, les points suivants sont mis en exergue :

- **La Cofi demande que l'effort d'économie exigé au niveau des salaires au personnel de l'Etat soit également répercuté auprès des institutions paraétatiques subventionnées.**
- La Cofi appuie la demande d'étude de marché de la Commission SAI concernant les hospitalisations hors canton dans la mesure où l'incidence financière pourrait être positive et significative pour le canton et son économie en termes d'emplois et d'infrastructures.
- La Cofi demande que le Conseil d'Etat propose dans les plus brefs délais une modification de la LIAS prévoyant le nouveau délai de prescription de vingt ans pour que les effets financiers puissent se faire sentir dans les meilleurs délais.

- La Cofi demande au Conseil d'Etat de proposer, concernant les étrangers au bénéfice de l'aide sociale, l'adoption d'une procédure de recours direct au Tribunal cantonal, permettant de gagner 3 à 6 mois dans les procédures. Par ailleurs, une application stricte des procédures doit être engagée de suite.
- **La Cofi demande au Conseil d'Etat un rapport sur une planification qui tienne compte non seulement des attentes des institutions sociales, mais aussi des besoins du canton, de ses moyens et une priorisation des choix entre institutions, et envisage éventuellement des réorganisations.**
- La Cofi demande au DFS une statistique du nombre d'élèves valaisans ayant été scolarisés sur le Canton de Vaud et inversement durant les cinq dernières années. Elle demande une facturation rétroactive pour autant qu'un déséquilibre significatif soit constaté.
- La Cofi demande un rapport au DFS concernant les pratiques actuelles de financement des élèves valaisans scolarisés dans d'autres cantons et inversement.
- **La Cofi demande qu'un coefficient 0.6 pour les augmentations salariales et les primes de performance soit appliqué auprès de la HES-SO Valais-Wallis par analogie au personnel de l'Administration et des enseignants cantonaux.**
- **La Cofi rappelle que les émoluments doivent simplement couvrir les frais, indépendamment de toute comparaison intercantonale.**
- La Cofi demande à la Police cantonale d'évaluer le nombre d'EPT nécessaire pour compenser l'absence de police communale dans certaines communes valaisannes.
- La Cofi demande que les mesures nécessaires soient prises par la Police cantonale pour terminer le projet Polycom.
- **La Cofi réitère sa demande qu'une attention particulière soit portée sur les conséquences financières des mesures prononcées dans les jugements pénaux.**
- La Cofi demande au Service de la protection de l'environnement de prendre les mesures assurant que les promesses de subventions soient coordonnées avec la planification intégrée pluriannuelle (PIP).

Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur engagement et leur disponibilité.

La Cofi propose au Parlement par 12 oui et une abstention l'approbation du projet de budget 2016 en tenant compte des modifications apportées dans le présent rapport.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité des 13 membres de la Cofi.

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

Le président	La vice-présidente	Le rapporteur de langue française	Le rapporteur de langue allemande
Patrick Fournier	Stéphanie Favre	Laurent Léger	Niklaus Furger

ANNEXE :

- RAPPORTS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission des finances:

- Examen des mandats de prestations politiques 2016 de l'Administration cantonale des finances et du Service des contributions

Commission des institutions et de la famille:

- Examen des mandats de prestations politiques 2016 de la Chancellerie d'Etat, du Service des ressources humaines, de l'Office juridique des finances et du personnel, du Service des affaires intérieures et communales, de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, du Service cantonal de l'informatique et des Offices des poursuites et faillites étatisés

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

- Examen des mandats de prestations politiques 2016 du Service des forêts et du paysage, du Service de la protection de l'environnement, du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et du Service des registres fonciers et de la géomatique

Commission de la sécurité publique:

- Examen des mandats de prestations politiques 2016 du Service juridique de la sécurité et de la justice, de la Police cantonale, du Service de l'application des peines et mesures, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de la sécurité civile et militaire et du Service de la population et des migrations

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

- Examen des mandats de prestations politiques 2016 du Service de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale et du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2016 du Service administratif et juridique de la formation et du sport, du Service de la jeunesse, du Service des hautes écoles, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle et du Service de la culture

Commission de l'économie et de l'énergie:

- Examen des mandats de prestations politiques 2016 du Service administratif et juridique du DEET, du Service du développement économique, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Commission de l'équipement et des transports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2016 du Service administratif et juridique du DTEE, du Service des routes, des transports et des cours d'eau, du Service des bâtiments, monuments et archéologie et de l'Office de construction des routes nationales